## COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES CABINETS DENTAIRES LIBERAUX

## Le Jeudi 9 Octobre 2014, s’est réunie la CPN des cabinets dentaires libéraux au siège de la CNSD

**Le Jeudi 9 Octobre 2014, à partir de 9 h 30, s’est réunie la commission paritaire nationale de la branche des cabinets dentaires libéraux avec la participation pour le collège « salariés » de la CGT, de de FO et de la FNISPAD. Excusée : la CFTC. Et pour le collège « employeurs » de la CNSD, de l’UJCD et de la FSDL.**

# A L’ORDRE DU JOUR :

* L’approbation du compte rendu de la CPN du 5/09/2014,
* La complémentaire santé,
* La formation professionnelle.

**Le compte rendu de la CPN du 5/09 visé au 1er point est adopté.**

Pour la complémentaire santé, la CNSD rappelle aux partenaires sociaux qu’une proposition de projet d’appel d’offre « frais de santé » leur a été envoyé par voie électronique. Une version papier est remise aux organisations syndicales. Elle rappelle également le choix qui a été fait lors de la dernière de travailler le sujet avec un actuaire et sa proposition de contacter le cabinet ACTUARIAT ET FINANCES / DE PRIESTER d’où la présence de cette actuaire à la CPN. Après une brève présentation du cabinet, le cadre réglementaire et sa mise en place dans la branche, au plus tard au 1er Janvier 2016 sont rappelés aux organisations syndicales. Quelques modifications sont apportées au projet d’appel d’offre mais d’ores et déjà la branche s’oriente vers de la co-assurance.

L’actuaire rappelle aussi que certaines dispositions réglementaires ne sont toujours pas officialisées et que notre accord devra être modifié en fonction de celles-ci, dès que les textes seront publiés.

Sur la complémentaire santé, toutes les organisations syndicales sont invitées à faire remonter leurs propositions et observations auprès de l’APCDL, pour la prochaine CPN fixée au 6/11/2014. Il sera aussi demandé à chaque candidat s’il développe des réseaux de soins à adhésions individuelles par les praticiens.

Concernant la formation professionnelle, un avenant est soumis aux partenaires sociaux, pour signature. La CGT rappelle qu’en l’état celui-ci n’est pas acceptable et propose qu’un article sur le conseil en évolution professionnelle soit inséré dans l’avenant et que le financement reste fixé aux anciens taux.

Sur le CEF visé à l’article L. 6111-6 du code du travail, le collège « employeurs » et les syndicats CFDT et la FNISPAD soulignent l’importance de notre proposition mais ne la juge pas nécessaire dans l’avenant. En fonction de l’évolution des textes, il est proposé de revoir le CEP lors d’une prochaine CPN (date non précisée) vu la complexité du dispositif.

La discussion étant close, l’avenant est mis à la signature à partir du 13 Octobre à l’APCDL jusqu’au 28 Octobre inclus.

En question diverses la CNSD informe les OS de la fragilité des comptes de prévoyance au regard du recul de l’âge de la retraite et qu’une modification de l’accord sur ce thème sera à prévoir à l’issue de la présentation des comptes de résultat du régime prévu le 6/11/2014.

**Comme il vient d’être écrit, la prochaine CPN est fixée au Jeudi 6 Novembre prochain à partir de 9 h 30.**